

## Réaffectation d'une abbaye bénédictine et aménagement d'une prison à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Le 7 juin 1795, le duché de Luxembourg passe, non sans révolte, sous la tutelle du régime français. Annexé au département des Forêts, il subit de profonds bouleversements. La nouvelle administration abolit alors toutes les structures de l'Ancien Régime et impose toute une série de réformes. Les occupants français procèdent entre autre à d'importantes ventes de biens, provenant des confiscations des terres nobiliaires et ecclésiastiques.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1796, toutes les possessions ecclésiastiques sont déclarées biens publics. L'abbaye Munster ne faisant pas exception, les moines sont obligés de quitter les lieux avant la fin du mois de décembre. Les troupes révolutionnaires qui les remplacent laissent l'ancienne abbaye dans un état déplorable. L'ingénieur Fromont dresse alors un plan des futures prisons intégrées dans les bâtiments de l'abbaye, plan sur lequel on pouvait observer l'emplacement de la maison d'arrêt, de la maison de détention, de la maison de justice et de la gendarmerie.

Le choix de réaménager l'abbaye en prison résulte bien sûr de certaines commodités de départ.

Entouré d'un mur de clôture, l'ensemble empêche la fuite des prisonniers; la subdivision interne du bâtiment en cellules est parfaitement adaptée au futur univers carcéral. C'est d'ailleurs ce qu'explique Fromont, lorsqu'il justifie la réaffectation de l'abbaye. C'est ainsi qu'après l'installation des premiers prisonniers et de la gendarmerie en septembre 1798, il écrit : *Il ne restera à établir à Munster que les maisons de détention et de réclusion. Le rez-de-chaussée de cet édifice est très convenable à ces deux établissements, il y a deux cloîtres (...), infirmerie et atelier distincts et séparés. Il y a deux geôliers à Munster, (...). La gendarmerie qui va être augmentée occupera tout le premier étage (...). Il restera de disponible l'église et le bâtiment adjacent de Munster que l'on pourra vendre. Le prix des matériaux suffira presque pour le paiement des réparations de toutes les prisons.*

Quant à la nature des travaux effectués, on peut relever essentiellement des ouvrages

de maçonnerie, de charpente, de serrurerie et de vitrerie. Afin de rendre l'enclos plus sûr, les murs sont réparés, les fenêtres sont équipées de barreaux et les portes, munies de serrures, sont dédoublées. On aménage également des logements pour le personnel, notamment pour le geôlier, le lieutenant de gendarmerie et le capitaine. Les gros oeuvres concernent la construction de fosses d'aisance et la démolition de la boulangerie abbatiale. Quant à l'aspect extérieur, on peut supposer que le corps architectural est peint en blanc. La liste des travaux mentionne les murs qui sont en effet enduits avec du lait de chaux. On apprend également que la grande salle du réfectoire est subdivisée en trois pièces.

En 1804 la gendarmerie quitte Neumunster et s'installe dans les bâtiments de la Congrégation. La prison remplit sa fonction jusqu'en 1809 et sert ensuite d'hôpital militaire à la garnison prussienne, ceci jusqu'en 1867. Dès 1869, les prisonniers sont à nouveau transférés à l'ancienne abbaye.

Isabelle Yegles-Becker

### Bibliographie:

REUTER Joseph, Die Strafanstalten der Stadt Luxemburg im Jahre 1805 nach einem zeitgenössischen Bericht, *Hémécht*, 1949;

TRAUSCH Gilbert, *Le Luxembourg sous l'Ancien Régime*, Luxembourg, 1977.

